

Comité des fêtes de Salers

1 pl Tyssandier d'Escous, 15140 Salers.



VIDE-GRENIER SAMEDI 29 AOÛT 2026

REGLEMENT

1. Conformément à l'article L 310-2 du Code du Commerce, les particuliers non inscrits au registre du commerce sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagers deux fois par an au plus . La vente par des enfants est autorisée sous responsabilité parentale.
2. Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les participants. Ceux-ci sont responsables de la provenance et de la vente des objets qu'ils proposent au public.
3. Ce vide grenier aura lieu le samedi 29 août 2026 de 9h00 à 17h00.
4. Le déballage est autorisé à partir de 6h dans les rues de Salers. (Rue Notre-Dame, place Géraud Maigne, place de l'église, place Tyssandier d'Escous et le cimetière vieux.). Nous insistons sur le fait de respecter strictement les emplacements pris par arrêté municipal sous peine d'amende.
5. Aucun véhicule ne pourra stationner dans les rues de Salers après 9h du matin sous peine de contravention. Prière de garer votre véhicule dans la cour de l'école.
6. Pour raison de sécurité, laisser un accès sur la rue pour le passage des véhicules, minimum 3m de large, au risque de procès verbal.
7. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui. Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance.
8. La vente de boissons et restauration (confitures, crêpes...) est strictement interdite.
9. Il est interdit d'accrocher les vêtements et objets divers sur les clôtures et portes des riverains (sauf accord avec eux)
10. Les emplacements seront loués sans tables, ni chaises et seront pris en fonction des réservations effectuées auprès du comité organisateur. Toute installation faite sans autorisation ni réservation auprès des organisateurs est interdite : tout membre du comité peut refuser et exclure un particulier qui n'aurait pas respecté ce règlement. Les exposants sans réservation devront se présenter au « cimetière vieux » (parc de l'église) à partir de 8h et pourront se voir attribuer un emplacement disponible.
11. Le prix des emplacements est fixé à 3€ le mètre linéaire, payable sur place le jour de la manifestation. Les exposants doivent avoir leur carte d'identité ou permis de conduire lors de l'inscription.

INSCRIPTION

Je soussigné(e) :

PRÉNOM et NOM:

ADRESSE :

TELEPHONE:

N° PIECE D'IDENTITÉ :

NOMBRE DE MÈTRES RÉSERVÉS :

(3€ le mètre linéaire).

☐ _certifie avoir pris connaissance du règlement,

☐ _atteste sur l'honneur de ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année 2026

Date : le/...../.....

Signature :